

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-IS-GPE-50-60-20-15/04/2020

Date de publication : 15/04/2020

**IS - Régime fiscal des groupes de sociétés - Opérations de
restructurations du groupe - Cas particuliers - Cas des sociétés et
organismes du secteur des assurances**

Positionnement du document dans le plan :

L'article [223 S du code général des impôts \(CGI\)](#) qui prévoit les cas de cessation du régime de groupe, a été modifié par l'article [32 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019](#). Cette modification s'applique à partir des exercices clos à compter du 31 décembre 2018.

Les spécificités relatives aux opérations de restructuration dans les sociétés et organismes du secteur des assurances ne nécessitent plus d'être traitées dans un document à part. Les opérations de restructurations dans les groupes sont présentées au [BOI-IS-GPE-40-10](#).



AVERTISSEMENT

Les commentaires contenus dans le présent BOI sont retirés à compter de la date de publication mentionnée ci-dessus. Pour prendre connaissance des commentaires antérieurs, vous pouvez consulter les différentes versions précédentes de ce document dans l'onglet « Versions publiées du document ».